

Séance du Comité Syndical du 17 mars 2025 à 17h30

## Bilan des opérations immobilières 2024

L'an 2025, le 17 mars à 17h30, s'est réuni le Comité Syndical Salle du Conseil Municipal – Maire de BAHO – Place du 8 Mai 1945, sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés, le 7 mars 2025, aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et les annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmises, avec les convocations.

## Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	Mmes Cécile MARGAIL - Armelle REVEL-FOURCADE MM. Jean-Paul BILLES - Charles DURAND - Patrick GOT - Gilles GUILLAUME - Stéphane LODA - Théophile MARTINEZ - Pierre PARRAT - Georges PUIG - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU
	Absents et suppléés	Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE
	Absents et Excusés	Aurélien PASTOR-BARNEOUD – MM. Jean-Louis CHAMBON - Jean-Luc GAMEZ - Frédéric GUILLAUMON - Jacques PALACIN - - Patrick PASCAL - Robert VILA
C. C. DES ASPRES	Présent	M. Jérôme DE MAURY
	Absent et Excusé	M. Bernard LEHOUSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présent	M. Alain DOMENECH
	Absents et Excusés	MM. Marc BIANCHINI - Gérard SOLER
C.C. CONFLENT CANIGO	Présents	MM. Daniel ASPE - Henri GUITART – Bernard LAMBERT
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Présente	Mme. Joëlle ESTALA METOIS
	Absent et suppléé	M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et Excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Présent	M. Christian PALLARES
C.C. HAUT VALLESPYR	Absent et Excusé	M. Alain MALIRACH

**Quorum** : avec 22 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

**Secrétaire de séance** : le comité désigne comme secrétaire de séance : M. Fabrice TIGNERES

**Pouvoir** : Mme Aurélien PASTOR-BARNEOUD pouvoir à M. Pierre PARRAT

Vu le Code Général des Collectivités et plus particulièrement l'article L 5722 ;

Vu les Statuts du Syndicat ;

Rapporteur : M. Pierre PARRAT – Président

L'article L5722-3 alinéa 1er du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par les syndicats mixtes donne lieu chaque année à délibération de l'organe délibérant. De plus cet article précise que ce bilan doit être annexé au compte administratif de l'établissement.

En application de ce dispositif législatif, le Comité Syndical du SMTBV est appelé à délibérer sur le bilan de ses opérations immobilières réalisées en 2024.

Monsieur le Président indique qu'au cours de l'année 2024, le SMTBV a procédé à :

- La régularisation par acte authentique de la cession amiable au GFA du Canigou pour un montant de 53 632.65 €
- La régularisation par acte authentique de l'acquisition amiable à PMMCU pour la compensation des travaux du Chenal Vert pour un montant de 1 €.
- La régularisation par acte authentique du transfert des contrats d'obligation réelle environnementale de PMMCU pour la compensation des travaux du chenal vert à l'euro symbolique.

Il rappelle également, à l'assemblée, avoir soumis au Comité Syndical au cours de l'année 2024 :

- 2 délibérations, portant aliénation à l'EPFL de :
  - 2 portions de parcelles sur la commune de Saint-Estève pour le contournement sud de la commune pour un montant de 345 €.
  - 1 parcelle sur la commune de Sainte-Marie la Mer dans le cadre de la création extension du port de plaisance pour un montant de 385 €.
- 3 délibérations portant constitution de droits réels :
  - Constitution de servitudes avec la SARL Pôle Aménagement pour le Lotissement les ALZINES sur la Commune du Soler pour un montant de 25 000 €.
  - Constitution de servitudes avec ENEDIS – Avenue Julien Panchot sur la commune de Perpignan pour le projet IRVE pour un montant de 9 500 €.
  - Constitution de droit réel de jouissance spécial à titre gracieux pour la sécurisation en eau potable sur la commune de Torreilles avec PMMCU.

L'état récapitulatif et résumé des informations essentielles est ci-annexé :

Entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. PREND ACTE et APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice 2024 tel que présenté et conformément au tableau joint à la présente délibération. :
2. PRECISE que le tableau récapitulatif figure en annexe au compte administratif de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Président et le secrétaire de séance au registre des délibérations.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 066-200087286-20250317-DELIBCS202510-DE



Publié le 26/03/2025 sur le site internet du SMTBV



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif de Montpellier 6, rue Pitot 34000 MONTPELLIER peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

N°	TYPE DE DOSSIER	TYPE DE BIEN	ACQUEREUR / VENDEUR / PARTIE A L'ACTE	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	OBJET	PRIX	DELIBERATION N° ET DATE	ACTE
1	Régularisation Acte de cession	Terrain	GFA du Canigou	Perpignan	La Courragade	CT 0021 0023 0025 0206 0183 0184 0185 0249	Création serres agricoles photovoltaïques	53 632.65 €	DELIBCS202 2.371 11/07/2022	Acte signé le 24/09/2024
2	Régularisation Acte d'acquisition	Terrain	PMMCU	Sainte-Marie la Mer	El Riberal Les Closes Cami de Canet	AW 0070 AW 0115 0117 AX 0113 0180	Compensation Travaux Chenal Vert Canet-en-Roussillon	1.00 €	DELIBCS202 3.65 28/11/2023	Acte signé les 24-25/10/2024
3	Régularisation Acte d'acquisition ORE	Terrain	PMMCU	Sainte-Marie la Mer	Cami de Canet	AX 0112 0179	Compensation Travaux Chenal Vert Canet-en-Roussillon	Euro Symbolique	DELIBCS202 3.65 28/11/2023	Acte signé les 24-25/10/2024
4	Aliénation	Terrain	EPFL	Saint-Estève	Camp Del Hort Als Aiguals	BN 0190 0192	Contournement sud Saint-Estève	345.00 €	DELIBCS202 4.70 28/11/2024	PV signée
5	Aliénation	Terrain	EPFL	Sainte-Marie la Mer	Avenue des Dauphins	AO0116	Création Extension Port de Plaisance	385.00 €	DELIBCS202 4.69 28/11/2024	PV signée
6	Servitudes	Terrain	SNC FONCIER CONSEIL	Le Soler	Terme de San-Féllu	AY0010	Aménagement lotissement « les Alzines ».	25 000.00 €	DELIBCS202 4.66 28/11/2024	Acte à intervenir
7	Servitudes	Terrain	ENEDIS	Perpignan	Mas Bruno Pas de la Palla Orle Est	IL 0699 0199 IK 1204 1142 1139 1201 0727 1283	Projet IRVE Alimentation poste HTA Julien Panchot	9 500.00 €	DELIBCS202 4.67 28/11/2024	Convention signée
8	Constitution de droits réels de jouissance	Terrain	PMMCU	Toreilles	La Madraguera	AR0025	Réfection réseaux Ep	Titre gracieux	DELIBCS202 4.68 28/11/2024	Convention signée